

LE CLS EN UN CLIN D'OEIL

**CONTRAT
LOCAL
DE
SANTÉ**
ROYAN ATLANTIQUE

La **Communauté d'Agglomération Royan Atlantique** a souhaité formaliser son engagement dans une politique locale de santé publique en faveur de l'**amélioration de l'offre de soin et de la prévention**.

« Par cet engagement commun, les signataires confirment leur volonté d'améliorer la réponse apportée aux besoins de santé de la population du territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. »



1 Le Contrat Local de Santé, qu'est-ce que c'est ?

Signé le 14 octobre 2022, le Contrat Local de Santé est le fruit d'un partenariat entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Préfecture de Charente-Maritime.

Il définit :

- Une stratégie et des objectifs partagés.
- Un programme d'actions pour 5 ans.
- Les modalités de suivi et d'évaluation des résultats.



Le Contrat Local de Santé :

Travaille au quotidien avec les acteurs de santé en appuyant leurs projets et s'investit dans la mise en place d'actions de prévention santé.

Permet de renforcer les actions en santé existantes et de donner un nouvel élan aux réponses à apporter à la population à travers ses différents services

2 Pourquoi un Contrat Local de Santé ?

Le Contrat Local de Santé est un moyen de décliner le Projet Régional de Santé de manière spécifique au territoire, en répondant aux besoins identifiés dans le diagnostic. Il vise à réduire les inégalités sociales de santé.

Réduire les **inégalités en santé**, c'est contribuer à donner à tous les mêmes possibilités d'être en bonne santé sans distinction d'origine ou de lieu de résidence.

3 Quels sont les priorités du Contrat Local de Santé pour réduire les inégalités ?

Qu'est-ce qui détermine notre santé ?

Le CLS ne se résume pas à l'accès aux soins mais définit une stratégie territoriale de la santé pour répondre aux besoins de santé de la population, tout en permettant à chacun d'être acteur de sa santé.

Il agit sur :

- Les comportements individuels
- Les facteurs socio-économiques
- Les facteurs environnementaux

10%
comportements individuels

Habitudes de vie des individus comme les choix de mobilités, les habitudes alimentaires, les addictions, les pratiques sportives, la sédentarité...

45%
facteurs socio-économiques

Accès à l'emploi et à l'éducation, accès à des revenus décents, accès à une alimentation saine, à la culture, aux loisirs, aux réseaux familiaux et communautaires...

15%
système de soins

Accès et qualité de l'offre de soins (établissements et professionnels de santé, structures de prévention, institutions publiques...)

AXE 1 : Faciliter l'accès et la coordination des soins

Fiche-action n°1 - Contribuer à l'attractivité du territoire et favoriser l'accueil des professions médicales et paramédicales.
Fiche-action n°2 - Soutenir les dynamiques pluri-professionnelles sur le territoire.
Fiche-action n°3 - Améliorer la connaissance des besoins et des ressources pour agir sur les déterminants de santé.

AXE 2 : Améliorer les parcours de santé des populations vulnérables

Fiche-action n°4 - Améliorer la santé et l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
Fiche-action n°5 - Améliorer la santé des familles et des populations vulnérables.
Fiche-action n°6 - Soutenir et accompagner les aidants.

AXE 3 : Encourager l'adoption de modes de vie plus favorables à la santé

Fiche-action n°7 - Structurer une sensibilisation à la santé citoyenne dès le plus jeune âge.
Fiche-action n°8 - Promouvoir l'activité physique.
Fiche-action n°9 - Favoriser une alimentation saine en lien avec le projet alimentaire de territoire.

AXE 4 : Accompagner la prise en compte de la santé mentale

Fiche-action n°10 - Engager la concertation des acteurs dans l'élaboration d'un Conseil Local en Santé Mentale.
Fiche-action n°11 - Promouvoir le bien-être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique et prévenir le suicide.

« La santé mentale correspond à un état de bien-être mental qui nous permet d'affronter les sources de stress de la vie, de réaliser notre potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté. »
Définition adoptée par l'OMS en 2022.

25%
facteurs environnementaux

État des milieux, exposition aux nuisances (sonores, olfactives, visuelles,...) aux pollutions (de l'air, de l'eau, des sols) à des températures extrêmes. Qualité du cadre de vie : habitat, transports en commun, équipements collectifs et services, proximité aux espaces de nature, Aménagement durable et urbanisme favorable à la santé

5%
patrimoine génétique

Facteurs biologiques liés au sexe, à l'âge, à l'hérédité...

AXE 5 : Développer une culture de la santé environnementale

Fiche-action n°12 - Adopter un urbanisme favorable à la santé et agir sur le cadre de vie
Fiche-action n°13 - Veiller à la qualité des milieux et sensibiliser aux risques et aux nouvelles pratiques.

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » Définition adoptée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 1946.

4 «Qui fait quoi dans le Contrat Local de Santé ?»

➤ **Les partenaires signataires (l'État, l'ARS et la collectivité territoriale)** élaborent un plan d'actions et le coordonnent définissent les moyens à lui affecter évaluent la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs.

➤ **Les professionnels de santé et les partenaires (médecins, infirmiers, pharmaciens, acteurs du médico-social, associations...)** assurent les soins et l'accompagnement des personnes. mènent des actions de prévention et de promotion de la santé.

➤ **Les habitants de la Communauté d'Agglomération** expriment leurs besoins vis-à-vis de leur santé. participent à des activités et donnent leur avis. sont représentés au sein du Comité de pilotage du CLS.

5 Quelle articulation avec les autres documents ?

Le Contrat Local de Santé n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs locaux en place mais vise à mieux articuler, à coordonner et valoriser les démarches locales de santé pour favoriser une approche globale de la santé.



6 Comment se pilote le CLS ?

Un **comité de pilotage « stratégique »** composé des membres signataires et des 4 élus de secteurs référents,
Une **commission dédiée au CLS** composée d'un représentant élu par commune,
Un **comité de pilotage élargi** aux partenaires.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Contactez-nous

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Céline CABRIGNAC,
Coordonnatrice du
Contrat Local de Santé (CLS)
107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex
TÉL. 05 46 39 64 45 /
06 30 11 60 65
Courriel : cls@agglo-royan.fr
Site Internet : www.agglo-royan.fr

